

- De fixer les rémunérations et de régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'intention au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000€ pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000€ pour les communes de 50000 habitants et plus ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal, à savoir 100 000€ ;

2- Délégations de fonction aux Adjoint :

L'article L 2122-18 du CGCT précise que le Maire est seul chargé de l'administration mais peut sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal.

Le Maire a toute liberté pour décider de déléguer ses fonctions. La délégation n'est que partielle. Pour permettre une continuité du service public et pour la bonne marche des services municipaux, des arrêtés accordant les délégations de fonctions et de signatures aux adjoints seront rédigés.

Madame Karine SADOR, 1^{er} Adjointe est chargée des finances, du cimetière et de l'action sociale. Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines à l'effet de signer tous les documents qui y sont relatifs.

Monsieur Benjamin MOUTET, 2^{ème} Adjoint, est chargé de l'urbanisme, des affaires scolaires et périscolaires et de la communication. Délégation de fonctions et de signature lui est donnée dans ces domaines à l'effet de signer tous les documents qui y sont relatifs.

Madame Francine KHEMDOUDI, 3^{ème} Adjointe est chargée des ressources humaines, de l'environnement, de la culture et du patrimoine. Délégation de fonctions et de signature lui est donnée dans ces domaines à l'effet de signer tous les documents qui y sont relatifs.

Monsieur Michel MORIN, 4^{ème} Adjoint est chargé de la voirie et domaine public, des travaux et sécurité. Délégation de fonctions et de signature lui est donnée dans ces domaines à l'effet de signer tous les documents qui y sont relatifs.

3- Indemnités de fonction des élus (délibération n° 2020-12) :

Il est exposé au conseil municipal que le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et de la population de la collectivité. Les indemnités de fonction sont fixées par l'organe délibérant. Le versement des indemnités de fonction des élus est lié à l'exercice effectif des fonctions. Le paiement à un adjoint est conditionné par l'existence d'une délégation de fonctions donnée par le maire.

En application, de l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités (CGCT), il est alloué aux maires l'indemnité maximale prévue par la loi, sauf si le conseil municipal en décide autrement à la demande du maire.

Pour les adjoints, dotés de délégations, un barème est prévu, selon le nombre d'habitants et un taux maximal de 19,80 % de l'indice 1027.

Après avoir entendu les explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, les indemnités comme suit :

- Maire : 51,60% de l'indice brut 1027
- Montant identique aux 4 adjoints : 12% de l'indice 1027

4- Constitution des commissions municipales :

Il est exposé qu'en application de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal a procédé à la constitution des commissions municipales. Monsieur le Maire rappelle qu'il est président de droit de toutes les commissions et qu'un vice-président est désigné par commission, elles ont un rôle consultatif. Les commissions seront composées comme suit :

Commission « Finances » :

Président : **M. Rémi AURION, Maire**
Mme Karine SADOR (Vice-Présidente)
Mme Amélie RATIGNIER
M. Robert ARNAUD-COFFIN

Commission « Urbanisme » :

Président : **M. Rémi AURION, Maire**
M. Benjamin MOUTET (Vice-Président)
M. Michel MORIN
Mme Amélie RATIGNIER
Mme Mathilde BONNEAU
M. Sylvain RABUT
M. Maxime TRONCY
M. Robert ARNAUD-COFFIN

Commission « Ressources humaines »

Président : **M. Rémi AURION, Maire**
Mme Francine KHEMDOUDI (Vice-Présidente)
Mme Cécile COLLONGE
M. Alain BETANT

Commission « Voirie et domaine public/Travaux et sécurité »

Président : **M. Rémi AURION, Maire**
M. Michel MORIN (Vice-Président)
Mme Séverine LAFARGE
M. Maxime TRONCY
M. Sylvain RABUT
M. Sébastien GRANDJEAN
M. Robert ARNAUD-COFFIN

Commission « Cimetière » :

Président : **M. Rémi AURION, Maire**
Mme Karine SADOR (Vice-Présidente)
M. Michel MORIN

Commission « Environnement » :

Président : **M. Rémi AURION, Maire**
Mme Francine KHEMDOUDI (Vice-Présidente)
Mme Ghislaine PERROUD
Mme Cécile COLLONGE
M. Maxime TRONCY
M. Sylvain RABUT

Commission « Affaires scolaires et périscolaires » :

Président : M. Rémi AURION, Maire
M. Benjamin MOUTET (Vice-Président)
Mme Amélie RATIGNIER
Mme Cécile COLLONGE
M. Sébastien GRANDJEAN

Commission « Communication » :

Président : M. Rémi AURION, Maire
M. Benjamin MOUTET (Vice-Président)
Mme Ghislaine PERROUD
Mme Mathilde BONNEAU
M. Sébastien GRANDJEAN
M. Alain BETANT
Mme Cécile COLLONGE
M. Robert ARNAUD-COFFIN

Commission « Culture et Patrimoine »

Président : M. Rémi AURION, Maire
Mme Francine KHEMDOUDI (Vice-Présidente)
Mme Ghislaine PERROUD
Mme Séverine LAFARGE
M. Robert ARNAUD-COFFIN

Commission « Action sociale »

Président : M. Rémi AURION, Maire
Mme Karine SADOR (Vice-Présidente)
M. Alain BETANT
Mme Cécile COLLONGE
M. Robert ARNAUD-COFFIN

5 – Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Il est exposé au conseil que l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune. Monsieur le Maire, président de droit, informe le conseil que 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants seront nommés par M. Le Directeur Régional des Finances Publiques. Une liste de propositions de 24 noms est établie par le Conseil Municipal (12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants).

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, avoir au moins 18 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Cette commission intervient en matière de fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, participe à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties, formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation.

Ont été désignés les personnes suivantes :

Candidats pour 6 commissaires titulaires :

Candidats pour 6 commissaires suppléants :

M. Michel MORIN	Mme Cécile COLLONGE
M. Benjamin MOUTET	Mme Séverine LAFARGE
Mme Francine KHEMDOUDI	Mme Ghislaine PERROUD
M. Robert ARNAUD-COFFIN	Mme Amélie RATIGNIER
M. Maxime TRONCY	M. Thierry JUST
M. Gilles CARREAU	M. Jean DELORME
M. Sylvain RABUT	Mme Béatrice JUST
M. Albert FAVROT	M. Henri GRIZARD
Mme Evelyne CHAMBAT	Mme Bernadette CRETIN
M. Jean-Michel POULY	Mme MORIN Marcelle
M. Christian LARGE	M. Sylvain MENARD-SAPIN
Mme Christiane ECHALLIER	M. Pierre GUILLARD

6-Autorisation de poursuite donnée au comptable public :

Le code général des Collectivités Territoriales impose aux collectivités de donner à son comptable, une autorisation préalable afin de poursuivre les débiteurs d'une collectivité locale n'ayant pas acquitté leur dette envers celle-ci.

Considérant qu'il est nécessaire de délivrer une autorisation permanente au comptable, le conseil après avoir délibéré décide :

- D'octroyer une autorisation générale et permanente de poursuite au comptable public de la collectivité, pour l'émission des actes de poursuites au-delà de la mise en demeure et de tous les actes de poursuites qui en découlent, quelle que soit la nature de la créance
- De fixer la durée de cette autorisation jusqu'à la fin de la mandature 2020-2026

7- Aide exceptionnelle aux commerçants (délibération n°2020-13) :

Monsieur le Maire rappelle que les mesures gouvernementales ont contraint les commerces (bars, restaurants, salons de coiffure...) à fermer le 15 mars 2020, à cause de l'épidémie de coronavirus. Il expose que des exonérations de loyers peuvent être décidées pour les commerçants locataires de bâtiments communaux concernés par cette mesure et qu'un dispositif exceptionnel d'aide directe pourrait être décidé. C'est pourquoi, en raison de l'urgence à aider les commerçants de la commune, le Conseil Municipal décide d'exonérer pour trois mois sur le premier semestre 2020, Madame PALDINO Ida de son loyer professionnel, soit 2 274,00 €. Une aide exceptionnelle de 1 000,00 € sera également versée au salon de « coiffure mixte Laurence » en soutien au commerce local. La dépense sera inscrite au compte 6748 Autres subventions exceptionnelles du budget 2020.

8- URBANISME :

Permis de construire :

- MOUR Michel : 2442, Route du Bois du Chêne : construction d'une piscine +annexe
- POULY Jean-Michel : 202, Route du Loup : construction garage agricole
- CHAMBOST Frédéric/DICCHI Leslie : 545, Rue Mont Saint Guibert : maison individuelle

- LAVIEVILLE Maxime & Sandra : 80, Route de Régny (lot n°3) : maison individuelle
- PROTON Robert : 224, Route de Régny : surélévation d'un cuveau en habitation
- D'ORAZIO Noëlle : 80, Route de Régny (lot n°1) : maison individuelle

Permis d'aménager :

- Foncière 3 : Montée Saint Claude : création d'un lotissement 3 lots

Déclarations préalables :

- DIDIER Paul : 32, Route du Bois du Chêne : mur de soutien pour piscine
- POULY Martin : 178, Route de Fond Moiroux du Bas : création d'ouvertures et réfection toiture
- SPECIFIQ'IMMO : 198, Montée de la distillerie : aménagement 4 lots sur construction existante
- BERNARDIN Vincent : 186, Route de Rivolet : local technique + abri couvert non clos
- ROLANDO Mathieu : 398, Route des Andréas : remplacement des menuiseries + transformation 2 porte fenêtres en baie vitrée
- GLEIZE Philippe : 114 ; Route des Andréas : création d'un mur en retrait de la limite de propriété et création d'un emplacement d'un véhicule
- ARNAUD-COFFIN Robert : Route du Morgon : abri jardin
- BOST Christophe : 265, Route de Lacenas : construction d'une piscine et d'un mur en pierres
- RATIGNIER Mickael : 1341, Route du Bois du chêne : piscine et local technique
- VINCENT Eric : 599, Route des Meules : réfection de façades +fenêtres +création d'un mur
- TRONCY Maxime : 1596, Route de la Maladière : construction d'un passage pour relier la maison à l'agrandissement
- PAPILLON David : 20, Route de la Carrière : dépose du grillage et surélévation clôture
- LEFORT Nicolas : 56, Route de la dîme (local HBVS) : mise en place d'une gaine d'extraction
- FOURNIER Gérard : 32, Montée du Montessuis : abri voiture

Les demandes de permis de construire, le permis d'aménager et les déclarations préalables exigibles à la taxe d'aménagement, ont été transmises à l'agglomération de Villefranche (CAVBS) pour instruction.

9- Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Départemental d'énergies du Rhône (SYDER) – Délibération n°2020-14 :

A la suite du renouvellement du Conseil municipal, il est procédé à la désignation des représentants de la commune au sein du SYDER. Les statuts du syndicat fixent à 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant, les représentants de la commune de COGNÉ. Ont été élus :

Délégué titulaire : M. Robert ARNAUD-COFFIN

Délégué suppléant : M. Benjamin MOUTET

10- Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal des Collèges du Secteur Scolaire de VILLEFRANCHE (SICSSV) – Délibération n°2020-15 :

A la suite des renouvellements des conseils municipaux, le Conseil Municipal est appelé à procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal des Collèges

du Secteur Scolaire de Villefranche. Les statuts du syndicat fixent à 2 délégués titulaires et un suppléant, les représentants de la commune de COGNY. Ont été élus les personnes suivantes :

Délégués titulaires : M. Rémi AURION

Mme Séverine LAFARGE

Délégué suppléant : Mme Cécile COLLONGE

11- Désignation d'un représentant de la commune au sein de la SPL BEAUJOLAIS-SAONE-AMENAGEMENT – Délibération n°2020-16 :

A la suite des renouvellements des conseils municipaux, le Conseil Municipal est appelé à désigner un représentant de la commune au sein de la SPL Beaujolais-Saône-Aménagement. Monsieur Rémi AURION est désigné pour représenter la commune à l'assemblée des collectivités locales au sein de la SPL Beaujolais-Saône-Aménagement.

12- Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (SRDC) – Délibération n° 2020-17 :

A la suite des renouvellements des conseils municipaux, le Conseil Municipal est appelé à procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Rhodanien de développement du câble. Le Conseil Municipal a procédé au vote. Ont été élus :

Délégué titulaire : Mme Francine KHEMDOUDI

Délégué suppléant : M. Sylvain RABUT

13- Organisation rentrée scolaire :

Il est exposé au Conseil la possibilité d'augmenter les tarifs des repas au restaurant scolaire et des garderies périscolaires. La commission des affaires scolaires et périscolaires se réunira pour travailler sur ces sujets. Le Conseil décide de ne pas modifier les tarifs pour la rentrée de septembre.

14- Informations diverses :

14-1- SYDER : Un devis pour le remplacement d'un lampadaire d'éclairage public est présenté au conseil, il s'élève à 446€. Cet éclairage est situé « Rue Mont Saint Guibert ». Le Conseil municipal s'interroge sur la nécessité de réparer ce lampadaire.

14-2 : Déclarations intention aliéner :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de déclarations d'intention d'aliéner transmises et instruites par la CAVBS. Il s'agit de biens appartenant à :

- Monsieur Gilbert LAMBOLEY, 242, Route des Meules : terrain
- YTEM : 2 terrains à bâtir, lotissement les Jardins de la Balme à Régnay
- Sarl Côté jardin : appartement + garage
- LAVIGNE Jean-Pierre : 70, impasse du Puits : maison d'habitation + terrain

Le droit de préemption n'a pas été exercé par la commune

14-3 : Utilisation salles : Suite à la demande des associations « Chemins » et « Gym à Cognay » pour l'utilisation des salles du Verger et d'évolution, il a été décidé de renouveler leurs mises à disposition.

14-4 : Achat matériel informatique : le devis de la société LOGICS d'un montant de 1 263,60 € est accepté par le Conseil.

14-5 : Monsieur BERSON Patrice propose de céder à la commune, moyennant une somme de 200€, un tableau réalisé par M. Allain Renoux. Celui-ci représente une vue de l'entrée du village, le conseil municipal décide de l'acquérir pour le fixer dans la salle de réunions.

14-6 : Un bilan moral et financier de la période de confinement a été présenté par Monsieur Rémi AURION.

14-7 : Comité de Fleurissement : malgré l'annulation du marché aux fleurs du 1^{er} mai, l'initiative de bons de commandes et de livraisons par le Comité de fleurissement a permis de participer, à hauteur de 1 011,12€ au fleurissement du village. La commune a réglé le restant soit 650,32

14-8 : Bilan des travaux : Les travaux suivants ont été réalisés durant la période de transition :

- Remplacement des trappes de désenfumage à la salle des fêtes suite à un sinistre (grêle) : reste à charge 1 928,96€ TTC
- Place du 8 Mai : remplacement des porte-vélo et corbeille (sinistre) : la livraison est prévue début juillet.
- Montée escaliers reliant Rue Mont Saint Guibert à la route du Manoir : fabrication d'un garde-corps : 1 376,40€ TTC
- Commerce : mise en conformité incendie : le devis de la société Eurofeu d'un montant de 605,39€ a été accepté.
- Travaux cimetièrre : les travaux de mise en accessibilité ont été réalisés. La fabrication d'un garde-corps sur muret, d'un montant de 3 828,00 € a été validé à l'entreprise Daffaut.
Les travaux de sablage des piliers et peinture du portail du cimetière sont en cours de réalisation.

14-9 : Bibliothèque : les bénévoles ont souhaité rouvrir à raison d'une permanence par semaine. Ils vous accueillent le mercredi de 10 à 12h. Le port du masque est obligatoire.

La séance est levée à 23h

PROCHAINES REUNIONS :

MARDI 21 JUILLET, MARDI 8 SEPTEMBRE, MARDI 6 OCTOBRE,
MARDI 10 NOVEMBRE ET MARDI 15 DECEMBRE A 19H30

